



# FIDACO

AUDIT  
EXPERTISE  
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès  
Guillaume Pilat  
Frédéric Ploquin  
Sébastien Vialatte

Experts-Comptables  
Commissaires aux Comptes  
Associés

Stéphane Guémas  
Expert-Comptable  
Associé

Hélène Vigneron  
Responsable Pôle Social  
Associée

**LA MAISON DES POUPIES**  
Siège social : 3 rue Louis Brisset - 44000 NANTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2023**



4 rue Fernand Forest  
BP 90825  
49008 **ANGERS** CEDEX 01  
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso  
44000 **NANTES**  
+33 (0)2 40 95 36 79

[www.fidaco.com](http://www.fidaco.com)  
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire  
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique  
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966  
SAS au capital de 173 600 €



**LA MAISON DES POUPIES**  
Siège social : 3 rue Louis Brisset - 44000 NANTES

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA MAISON DES POUPIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'établissement des comptes de votre association. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 28 mai 2024

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL  
Commissaire aux comptes

Frédéric PLOQUIN  
Associé



## Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

# **LA MAISON DES POUPIES**

## **SOMMAIRE**

### **Documents de synthèse**

Bilan  
Compte de résultat

### **Annexe**

Présentation succincte de l'Association  
Faits caractéristiques de l'exercice  
Principes, règles et méthodes comptables  
Informations complémentaires pour donner une image fidèle

**BILAN ACTIF AU 31/12/2022**

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 881</b>	<b>5 881</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 881	5 881	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5 456 505</b>	<b>3 265 522</b>	<b>2 190 983</b>	<b>2 292 201</b>
Terrains				
Constructions	4 962 732	2 833 891	2 128 841	2 232 810
Installations techniques, matériel et outillage industriels	87 906	87 906	0	0
Autres Immobilisations corporelles	405 867	343 725	62 142	59 391
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>	<b>17 000</b>
Participations et Créances rattachées	17 000		17 000	17 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	<b>5 479 386</b>	<b>3 271 403</b>	<b>2 207 983</b>	<b>2 309 201</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 495 578</b>	<b>0</b>	<b>1 495 578</b>	<b>1 432 301</b>
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	54 693		54 693	63 613
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	540 484		540 484	412 576
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	874 723		874 723	942 692
Charges constatées d'avance	25 678		25 678	13 420
<b>Total II</b>	<b>1 495 578</b>	<b>0</b>	<b>1 495 578</b>	<b>1 432 301</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>6 974 964</b>	<b>3 271 403</b>	<b>3 703 561</b>	<b>3 741 502</b>

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre

**BILAN PASSIF AU 31/12/2023**

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 827 843	1 797 892
Excédent ou déficit de l'exercice	99 942	29 951
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>1 927 785</b>	<b>1 827 843</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	807 742	847 387
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>2 735 527</b>	<b>2 675 230</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	9 832	11 392
<b>Total II</b>	<b>9 832</b>	<b>11 392</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	191 803	244 340
<b>Total III</b>	<b>191 803</b>	<b>244 340</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	192 414	308 799
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	76 553	65 281
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	469 458	410 992
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 281	47
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	25 692	25 421
<b>Total IV</b>	<b>766 398</b>	<b>810 540</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>3 703 560</b>	<b>3 741 502</b>

ENGAGEMENTS DONNES

**COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice N (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	4 646	4 784
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	608 450	619 340
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	2 328 723	2 057 427
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 225	250
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	138 953	86 427
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		204
Autres produits		
<b>Total I</b>	3 081 997	2 768 432
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	390 598	334 294
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	175 428	150 774
Salaires et traitements	1 696 445	1 562 188
Charges sociales	568 578	519 520
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	201 975	201 608
Dotations aux provisions	10 000	10 933
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	1 367	1 693
<b>Total II</b>	3 044 393	2 781 010
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	37 604	-12 578
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	12 753	1 775
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	12 753	1 775
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	8 482	11 912
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	8 482	11 912
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	4 271	-10 137
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	41 875	-22 715
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	36 866	
Sur opérations en capital	21 733	51 693
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	58 599	51 693
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	0	0
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	58 599	51 693
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 091	260
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	3 153 349	2 821 900
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	3 054 967	2 793 182
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 560	1 233
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	99 942	29 951
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

# **LA MAISON DES POUPIES**

**Documents de synthèse**

# **LA MAISON DES POUPIES**

**Annexe**

## **La maison des Poupies**

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 présente un total de 3 703 561€.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 99 942€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

### **PRESENTATION SUCCINCTE DE L'ASSOCIATION**

L'association La Maison des POUPIES a été déclarée en Préfecture le 1er mars 1993.

L'association La Maison des POUPIES exerce son activité dans deux crèches :

- Le Jardin des POUPIES
- La Chanson des POUPIES

#### **Le Jardin des POUPIES**

La crèche « Le Jardin des POUPIES » reçoit les enfants dans des locaux situés à Nantes.

La crèche est dotée de 75 places (+/- 10%), en équivalent temps plein, à destination d'enfants âgés de 0 à 6 ans.

#### **La Chanson des POUPIES**

La crèche « La Chanson des POUPIES » a été ouverte sur Nantes au mois de juin 2013.

La crèche est agréée pour 69 enfants (+/- 10%) et accueille les enfants de 0 à 4 ans, domiciliés sur Nantes.

Sont également accueillis au sein des deux établissements :

- Des enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie chronique
- Les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, avec un revenu inférieur au montant du RSA. Les parents sont allocataires de la CAF de Loire Atlantique.

Le financement des deux établissements est assuré par :

- La participation des parents
- La prestation de service versée par la CAF en fonction d'un pourcentage du prix de revient journalier
- Des subventions versées par la MSA
- Des subventions des collectivités territoriales afférentes notamment aux enfants handicapés

## **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :**

### **Sur le plan du fonctionnement :**

Activité : au cumul, l'association accuse au Jardin des POUPIES une diminution de – 3 233 heures (prévisionnel 169 650 heures) et à la Chanson des POUPIES – 604 heures (prévisionnel 156 078 heures) , soit une baisse totale de 3 837 heures (-1,18 % )

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du règlement de l'ANC n° 2016-07 relatif au plan comptable et n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation économique sont calculés de façon linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

-Pour le Jardin des POUPIES, la durée d'amortissement des composants de 1<sup>ère</sup> catégorie de la construction a été calculée par différence entre la date de fin du bail emphytéotique et la date de mise en service.

- Logiciels	3 ans
- Constructions	5 à 23 ans
- Agencements et aménagements	3 à 25 ans
- Matériel et électroménager	4 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

-Pour la Chanson des POUPIES, les durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciel	3 ans
- Construction	40 ans
- Agencements et aménagements	7 à 20 ans
- Matériel et électroménager	3 à 4 ans
- Matériel informatique	1 à 3 ans
- Mobilier	5 ans

### **Créances**

Le total des créances de l'actif circulant est exigible à moins d'un an.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Subventions**

- Jardin des POUPIES :

Les subventions font l'objet d'un amortissement à compter de 2022 -

Les subventions ont été reprises au même rythme des amortissements pratiqués sur les immobilisations qu'elles financent.

L'amortissement des subventions correspondant à l'année 2023 est de 31 322€

- Chanson des POUPIES :

Les subventions sont reprises dans le compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations financées.

Au 31/12/2023, la quote-part de résultat comptabilisée dans le résultat exceptionnel s'élève à 21 732 €.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées s'il existe à la clôture une obligation de la société et s'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture.

Les provisions pour risques et charges sont constituées par :

- Un programme pluriannuel d'entretien des installations destinées à accueillir des enfants pour 136 138 € au 31 décembre 2023. A la clôture de l'exercice, une reprise de provision a été constatée pour un montant de 27 150 € suite à des travaux de peinture.
- Une provision pour Indemnités de départ à la retraite de 55 665€.

L'engagement retraite correspond à la somme des indemnités prévisionnelles de départ à la retraite des salariés présents à la société au 31/12/2023.

Pour un salarié, l'indemnité est calculée en fonction :

- des dispositions de la convention collective des centres sociaux et socioculturels,
- de la probabilité de la présence du salarié dans la société à la veille du départ à la retraite avec un taux de rotation faible,
- de l'âge du départ fixé à 67 ans pour tous les salariés,
- de la rémunération actuelle avec une décroissance annuelle faible des salaires,
- d'un taux d'actualisation et de revalorisation annuel de 2.64% (moyenne taux Iboxx des 3 dernières années),
- d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié,
- d'un taux moyen de charges sociales de 45%.

## Fonds dédiés

Sur l'exercice 2014, l'association a reçu une subvention de la CAF d'un montant de 54 800 € dont l'objet est « l'accueil spécifique handicap ».

Cette subvention a été comptabilisée en fonds dédiés sur l'exercice pour être consommée ultérieurement.

Le tableau ci-dessous retrace son utilisation.

		Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention Handicap	CAF	11 392	1 560	9 832	9 832

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

### **Engagements reçus et donnés**

L'immeuble de la crèche le Jardin des POUPIES a été construit sur un terrain appartenant à la mairie de Nantes, dans le cadre d'un bail emphytéotique sur une durée de 25 ans.

La mairie de Nantes a donné sa garantie sur l'emprunt bancaire accordé à l'Association. L'encours de cet emprunt est de 192 414 € au 31 décembre 2023.

### **Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début ex	Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	Valeurs brutes fin exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
-Frais d'établissement				
-Frais de développement				
-Concessions, brevets et droits similaires	5 881			5 881
-Fonds commercial				
-Autres immobilisations incorporelles				
-Immobilisations incorporelles en cours				
-Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>5 881</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 881</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
-Terrains				
-Constructions	4 888 820	73 912		4 962 732
-Installations techniques, matériel out indus	87 906			87 906
-Autres immobilisations corporelles	382 622	26 845	3 599	405 868
-Immobilisations grevées de droit				
-Immobilisations en cours				
-Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>5 359 348</b>	<b>100 757</b>	<b>3 599</b>	<b>5 456 506</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
-Participations	17 000			17 000
-Créances rattachées à des participations				
-Autres titres immobilisés				
-Prêts				
-Autres immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>17 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 000</b>
<b>Total général</b>	<b>5 382 229</b>	<b>100 757</b>	<b>3 599</b>	<b>5 479 387</b>

## Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amort début exe	Mouvements de l'exercice		Amort fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
-Frais d'établissement				
-Frais de développement				
-Concessions, brevets et droits similaires	5 881	0	0	5 881
-Fonds commercial				
-Autres immobilisations incorporelles				
-Immobilisations incorporelles en cours				
-Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>5 881</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 881</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>				
-Terrains				
-Constructions	2 656 008	177 882		2 833 890
-Installations techniques, matériel out indus	87 906	0		87 906
-Autres immobilisations corporelles	323 231	24 093	3 599	343 725
-Immobilisations grevées de droit				
-Immobilisations en cours				
-Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>3 067 145</b>	<b>201 975</b>	<b>3 599</b>	<b>3 265 521</b>
<b>Total général</b>	<b>3 073 026</b>	<b>201 975</b>	<b>3 599</b>	<b>3 271 402</b>

### Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
-Participations	0		0
-Créances rattachées à des participations			
-Autres titres immobilisés			
-Prêts			
-Autres immobilisations financières	54 693	54 693	
-Usagers et comptes rattachés			
-Comptes affiliés			
-Autres créances	540 484	540 484	
-Charges constatées d'avance	25 678	25 678	
<b>Totaux</b>	<b>620 855</b>	<b>620 855</b>	<b>0</b>

### Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
-Emprunts obligataires				
-Emprunts et dettes Ets de crédit	192 414	120 045	72 369	
-Emprunts et dettes financières divers	0	0		
-Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 553	76 553		
-Dettes fiscales et sociales	471 739	471 739		
-Dettes sur immo et comptes rattachés				
-Autres dettes				
-Instruments de trésorerie				
-Produits constatés d'avance	25 692	25 692		
<b>Totaux</b>	<b>766 398</b>	<b>694 029</b>	<b>72 369</b>	

### Etat des provisions

Nature des provisions	Montant au début de l'ex	Augmentation : Dotations de l'ex	Diminutions : Reprise de l'ex	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	244 341	10 000	62 537	191 804
<b>Totaux</b>	<b>244 341</b>	<b>10 000</b>	<b>62 537</b>	<b>191 804</b>

### Produits à recevoir

Prestations de services (CAF+MSA)	484 428
Financement des communes	8 122
Excédent taxe sur salaires 2023	31 178
Personnel	15 340
Don	250
Total des produits à recevoir	539 318

### Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues	25 060
Personnel charges à payer	336 390
Etat – Charges à payer	52 546
Total des charges à payer	413 996

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	25 678
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	25 692